



## SAISON 2026-2027

### INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES COMITE DEPARTEMENTAL DU PUY-de-DÔME de TENNIS DE TABLE

#### IMPORTANT

**Une association non ré-affiliée au 16 juillet 2026 ne pourra opérer qu'au niveau départemental le plus bas. Toute association doit être à jour financièrement avec la Ligue et le Comité Départemental, et doit payer le montant correspondant avant le 16 juillet 2026**

A.	Affiliations et réaffiliations.....	2
1)	Affiliation d'une nouvelle association.....	2
2)	Ré-affiliation d'une association.....	2
3)	Attestation d'affiliation.....	2
4)	Attestation d'assurance.....	2
5)	Tarifs.....	3
a)	Frais de fonctionnement CD63.....	3
b)	Affiliation 1 <sup>ère</sup> année.....	3
c)	Affiliation 2 <sup>ème</sup> année.....	3
d)	Ré-affiliation années suivantes.....	3
B.	Licences.....	4
1)	Généralités.....	4
2)	Honorabilité.....	4
3)	Le certificat médical.....	5
4)	Demande de licence.....	7
a)	Généralités.....	7
b)	Procédure de demande de licence pour les licences Compétition et Loisir.....	7
c)	Licence Dirigeant.....	8
d)	Procédure de demande de licence pour les licences Découverte.....	8
e)	Procédures applicables aux licences Compétition, Loisir, Dirigeant et Découverte.....	9
f)	Droit à l'erreur.....	9
5)	contrôle de la licenciation.....	9
6)	Licence Liberté.....	9
7)	Assurance.....	10
8)	Protection des données personnelles.....	11
9)	Tarifs licences Compétition.....	11
10)	Tarifs licences Dirigeant.....	11
11)	Tarifs licences Loisir.....	12
12)	Facturation supplémentaire ligue.....	12
13)	Règles concernant le classement.....	12
a)	Procédure pour la prise en compte des résultats des comités et ligues :.....	12
b)	Diffusion du nouveau classement officiel au mois de janvier de la saison en cours :.....	12
14)	démarche d'équivalence de classement :.....	12
C.	Championnat par équipes.....	13
1)	Régional.....	13
2)	Départemental.....	13
D.	Critérium fédéral.....	13
1)	Départemental.....	13
2)	Inscription au Critérium Fédéral.....	13
3)	Droits d'engagements au Critérium Fédéral.....	13
E.	Mutations.....	14
1)	Procédure.....	14
2)	Tarifs.....	14
F.	Indemnités d'organisation (à verser aux clubs organisateurs).....	15
G.	Indemnités bénévoles.....	15
H.	Annexes.....	16
1)	Catégories d'âge saison 2026/2027.....	16
2)	Documents à télécharger.....	17
3)	Notices d'utilisation.....	18



## A. AFFILIATIONS ET REAFFILIATIONS

### 1) AFFILIATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Cette procédure concerne une association nouvelle ou reprenant son activité après interruption d'une ou plusieurs années.

#### Formalités

Un document à remplir :

- un bordereau de demande d'affiliation (n°26-1) : téléchargeable directement à l'adresse suivante :
- <https://www.fft.com/doc/administratif/documents/26-1-affiliation.pdf>

Trois documents à renvoyer au secrétariat du Comité Départemental (qui renverra au siège de la FFTT) :

- Un exemplaire du bordereau de demande d'affiliation (n°26-1) ;
- Une copie du récépissé d'inscription à la préfecture ;
- Une copie des statuts de la nouvelle association visée par la préfecture.

### 2) RE-AFFILIATION D'UNE ASSOCIATION

Formalités :

- La ré-affiliation se fait par le club, via SPID espace MONCLUB.
- Vérifier les informations indiquées pour le club, les rectifier au besoin.
- Vérifier les coordonnées des président, secrétaire, trésorier et correspondant (en particulier coordonnées postales, téléphoniques et adresses mail), les modifier si besoin, et valider les licences (type dirigeant) des président, secrétaire et trésorier.
- Vérifier ou compléter le siège social de l'association, demandé dans le cadre du contrôle de l'honorabilité par le ministère.

La ré-affiliation doit être faite après la réouverture de SPID entre le **06 juillet et le 15 juillet 2026**.

En procédant à son affiliation, ou à sa ré-affiliation, le club s'engage à licencier l'ensemble de ses adhérents, conformément aux règlements en cours au sein de la fédération.

### 3) ATTESTATION D'AFFILIATION

Le club peut éditer une attestation d'affiliation, via l'espace club - « Administratif ». Les clubs affiliés se voient proposer en choix « attestation affiliation ».

### 4) ATTESTATION D'ASSURANCE

Les clubs peuvent éditer eux-mêmes leur attestation d'assurance via l'espace club - « Administratif ». Les clubs affiliés se voient proposer en choix « attestation assurance ».



5) TARIFS

a) **Frais de fonctionnement CD63**

Nouveau mode de calcul.

Les frais de fonctionnement du CD sont facturés comme suit (nombre de voix sur la saison précédente) :

- 40 € pour la 1<sup>ère</sup> voix
- 35 € / voix supplémentaire

b) **Affiliation 1<sup>ère</sup> année**

<b>Affiliation part fédérale</b>	<b>24 €</b>
Affiliation part ligue	15 €
Fonctionnement ligue (30+50*(nbvoix-1))	0 €
<b>Total part Ligue</b>	<b>15 €</b>
Affiliation CD	9 €
Frais fonctionnement CD	40 €
<b>Total part CD63</b>	<b>49 €</b>
<b>Montant Total</b>	<b>88€</b>

c) **Affiliation 2<sup>ème</sup> année**

Nombre de joueurs =>	3 à 10	11 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 150	151 à 200
Nombre de voix =>	1	2	3	4	5	6
<b>Affiliation part fédérale</b>	<b>24 €</b>	<b>24 €</b>	<b>24 €</b>	<b>24 €</b>	<b>24 €</b>	<b>24 €</b>
Affiliation part ligue	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Fonctionnement ligue (30+50*(nbvoix-1))	30 €	80 €	130 €	180 €	230 €	280 €
<b>Total part Ligue</b>	<b>45 €</b>	<b>95 €</b>	<b>145 €</b>	<b>195 €</b>	<b>245 €</b>	<b>295 €</b>
Affiliation CD	9 €	9 €	9 €	9 €	9 €	9 €
Frais fonctionnement CD	40 €	75 €	110 €	145 €	180 €	215 €
<b>Total part CD63</b>	<b>49 €</b>	<b>84 €</b>	<b>119 €</b>	<b>154 €</b>	<b>189 €</b>	<b>224 €</b>
<b>Montant Total</b>	<b>118 €</b>	<b>203 €</b>	<b>288 €</b>	<b>373 €</b>	<b>458 €</b>	<b>543 €</b>

d) **Ré-affiliation années suivantes**

Nombre de joueurs =>	3 à 10	11 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 150	151 à 200	201 à 250	251 à 300	301 à 350
Nombre de voix =>	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<b>Affiliation part fédérale</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>
Affiliation part ligue	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
Fonctionnement ligue (30+50*(nbvoix-1))	30 €	80 €	130 €	180 €	230 €	280 €	330 €	380 €	430 €
<b>Total part Ligue</b>	<b>60 €</b>	<b>110 €</b>	<b>160 €</b>	<b>210 €</b>	<b>260 €</b>	<b>310 €</b>	<b>360 €</b>	<b>410 €</b>	<b>460 €</b>
Affiliation CD	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
Frais fonctionnement CD	40 €	75 €	110 €	145 €	180 €	215 €	250 €	285 €	320 €
<b>Total part CD63</b>	<b>70 €</b>	<b>105 €</b>	<b>140 €</b>	<b>175 €</b>	<b>210 €</b>	<b>245 €</b>	<b>280 €</b>	<b>315 €</b>	<b>350 €</b>
<b>Montant Total</b>	<b>205 €</b>	<b>290 €</b>	<b>375 €</b>	<b>460 €</b>	<b>545 €</b>	<b>630 €</b>	<b>715 €</b>	<b>800 €</b>	<b>885 €</b>



## B. LICENCES

### 1) GENERALITES

La **saisie de l'adresse réelle de tout licencié est impérative**. Les zones "Adresse" doivent donc être obligatoirement remplies.

Les adresses des licenciés sont fréquemment utilisées pour des mailings. Le taux de retour pour adresse erronée est toujours très important. Ceci constitue un handicap pour toute la correspondance institutionnelle et entraîne également des coûts supplémentaires pour des envois inutiles. Aussi, il est important d'être attentif à la qualité du fichier "Adresses" des licenciés et notamment sur la saisie et la mise à jour des adresses postales.

La **saisie de l'adresse électronique est obligatoire**. Elle permettra aux licenciés de recevoir leur attestation de licence, des informations comme la lettre d'information (Newsletter) de la FFTT ou les bulletins électroniques des ligues et des départements. A défaut d'adresse électronique du licencié, l'attestation de licence sera envoyée au correspondant du club.

La licence permet l'accès à son espace personnel et au Club Avantage (une fois le compte licencié activé, accès à un catalogue de réductions sur tout type de produits et de services).

La **saisie du nom de naissance, du pays de naissance et de la ville de naissance est obligatoire pour les Dirigeants, Encadrants (Techniciens) et Arbitres et conseillée pour les autres licenciés** dans le cadre des directives de contrôle d'honorabilité demandées par le ministère en charge des Sports.

### 2) HONORABILITE

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du Système d'Information automatisé du contrôle d'honorabilité (SI honorabilité) des éducateurs sportifs et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) et bénévoles disposant d'une licence sportive.

Le dispositif repose sur la transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'Etat de procéder à ce contrôle.

Le contrôle d'honorabilité se détermine donc selon les fonctions exercées et pour les actions d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique ou sportive.

A ce titre, une case « encadrant » est ajoutée dans la liste des fonctions proposées sur le bordereau de demande de licence 26-2, et une seconde case permet au licencié concerné de confirmer qu'il a été informé et a compris l'objet de ce contrôle.

Cette notion englobe celle d'éducateur sportif qui peut aussi être qualifié d'« entraîneur », de « moniteur », de « coach », de « manager », de « préparateur physique », ... La dénomination re-tendue dans chaque discipline est sans incidence sur l'obligation d'honorabilité. De même, la notion d'éducateur sportif n'est pas directement liée à la détention d'un diplôme ou d'un brevet fédéral.

Toute fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle est concernée.

L'obligation d'honorabilité a été étendue aux arbitres et juges licenciés quel que soit le niveau de la compétition dans laquelle ils interviennent. Les modalités du contrôle suivent les mêmes procédures que pour les éducateurs bénévoles et les exploitants (dirigeants) d'établissement d'activités physiques et sportives.

Enfin, le licencié peut s'opposer à ce contrôle d'honorabilité mais il ne sera alors pas habilité à encadrer ni à exercer des fonctions dirigeantes au sein de son association, d'encadrement et d'arbitrage pour l'activité fédérale.

Dirigeant : <input type="checkbox"/>	Encadrant : <input type="checkbox"/>	Arbitre / JA : <input type="checkbox"/>	Technicien : <input type="checkbox"/>
<small>Contrôle d'Honorabilité : Si au moins une des 4 cases ci-dessus est cochée : <input type="checkbox"/> Le licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle **</small>			



En pratique, cette vérification peut être réalisée si les : nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance ainsi que la civilité (genre) des personnes concernées sont transmises. En outre, pour les personnes nées à l'étranger, les noms et prénoms du père et de la mère sont nécessaires.

Pour la ville de naissance, il convient d'indiquer le code postal et le nom de la ville, informations obligatoires pour les créations de licences des Dirigeants et Encadrants. Pour les renouvellements de licence, il appartient à chacun de tenir à jour ces informations.

Pour les personnes nées à l'étranger, il convient d'indiquer le code postal du pays, <https://www.insee.fr/fr/information/2028273>, le nom du pays ainsi donc que le nom de leurs parents.

### 3) LE CERTIFICAT MEDICAL.

*Extrait de la circulaire administrative fédérale.*

#### ➤ **Règlement médical fédéral.**

Voir chapitre III du règlement médical. Les différents cas présentés ci-dessous concernent les licences Dirigeant, Compétition, Loisir.

#### ➤ **Les différents cas pour les licenciés de plus de 65 ans**

a. Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence.

Dans ce cas, la mention « En règle avec la certification médicale » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition. Ce certificat sera valide jusqu'au prochain changement de catégorie d'âge Vétéran s'il est suivi de renouvellements continus via l'attestation de suivi d'un Parcours de Prévention Santé (PPS) décrite dans le cas b. Un certificat médical non renouvelé la saison suivante par l'attestation décrite en cas b. perd sa validité. Il faudra alors fournir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an. Un même certificat médical ne peut pas être utilisé après un changement de catégorie d'âge avec l'attestation décrite en cas b.

b. Présenter une attestation certifiant qu'il a complété un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide pour la saison en cours. Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir suivi de manière complète le module en ligne accessible sur son « espace Licencié » et avoir fourni lors de son accession à la catégorie Vétéran ou lors d'un changement de catégorie d'âge Vétéran, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Dans ce cas, la mention « En règle avec la certification médicale » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.

c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « Sans pratique sportive » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les parents ou accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....

#### ➤ **Les différents cas pour les licenciés majeurs de 18 à 64 ans.**

a. Présenter une attestation certifiant qu'il a complété un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide pour la saison en cours. Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir suivi de manière complète le module en ligne accessible sur son « espace Licencié ». Dans ce cas, la mention « En règle avec la certification médicale » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.



- b. Présenter, notamment s'il n'a pas pu ou souhaiter accéder au terme de son Parcours de Prévention Santé (PPS), un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....
- **Cas particulier des non-licenciés majeurs.**  
Pour les non-licenciés auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an.
- **Les différents cas pour les licenciés mineurs (au moment de la prise de licence)**  
Conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 et du décret du 7 mai 2021, l'obtention ou le renouvellement d'une licence permettant la pratique sportive ou la participation aux compétitions organisées par la Fédération française de tennis de table, ses structures déconcentrées et ses clubs est simplifié :
- a. Présenter une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisée conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Pour obtenir cette attestation, la réponse devra être « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur (n°26-10-2). Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- b. Présenter une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisée conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Pour obtenir cette attestation, la réponse devra être « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur (n°26-10-2). Dans ce cas, la mention « En règle avec la certification médicale » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- c. Présenter une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisée conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Pour obtenir cette attestation, la réponse devra être « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur (n°26-10-2). Dans ce cas, la mention « En règle avec la certification médicale » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- **Cas particulier des non-licenciés mineurs:**  
Pour les non-licenciés mineurs auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an ou une attestation certifiant qu'il a répondu « **non** » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur.

**Important : Dans tous les cas, l'adhérent, ou ses représentants légaux sont responsable des réponses qu'il fournit au sein de l'auto-questionnaire qu'il remplit et du sérieux du suivi du Parcours**



**de Prévention Santé (PPS). Dans tous les cas, il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération**

➤ **Conservation des documents.**

Les certificats médicaux, **ou les attestations de suivi du Parcours de Santé** ou les attestations d'auto-questionnaire sont conservés par les clubs.

#### **4) DEMANDE DE LICENCE**

##### **a) Généralités**

Les créations et renouvellements de licences sont faites par le club, via SPID, espace MONCLUB, rubrique « LICENCIES ».

Le club, après avoir désigné le responsable de la saisie des licences en son sein, effectue les opérations de licenciation pour les personnes de nationalité française ou pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse et ressortissants du Royaume-Uni (pays classés C). Pour les joueurs étrangers, la licence doit être demandée à l'instance gestionnaire (voir titre II, chapitre 1 des Règlements administratifs).

La FFTT ou l'instance gestionnaire peuvent à tout moment contrôler la possession documents de certification médicale, des demandes de licences et de toutes autres pièces nécessaires à l'établissement de la licence par le club. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la nullité de la licence avec toutes les conséquences sportives, administratives et disciplinaires qui pourraient en découler.

En préambule, il est rappelé la mise en ligne, depuis la saison 2024-2025, d'une fonctionnalité permettant dans un premier temps la recherche de club puis, selon les cas, la demande dématérialisée d'une première licence Loisir ou Compétition ou la demande dématérialisée de renouvellement de licence Loisir ou Compétition au sein d'un même club par un licencié puis la validation de cette dernière par chaque association via son Espace Club (<https://carte.fft.com>), plus d'information via : [https://www.fft.com/site/medias/shares\\_files/demande-dematerialisee-de-licence-mode-d-emploi-4973.pdf](https://www.fft.com/site/medias/shares_files/demande-dematerialisee-de-licence-mode-d-emploi-4973.pdf)

Depuis la saison 2025-2026, cette procédure a été enrichie afin de permettre aux utilisateurs d'effectuer une demande de mutation ou de transfert de manière dématérialisée avant la demande de licence. Cette version intègre également la gestion de la certification médicale.

**Pour la saison 2026-2027, une nouvelle version de la plateforme apporte plusieurs évolutions majeures visant à simplifier davantage le parcours utilisateur et à améliorer le traitement des demandes par les clubs.**

Les principales nouveautés sont les suivantes :

- la mise en place d'une **double authentification par courriel** afin de sécuriser les demandes ;
- le **pré-remplissage automatique de certains champs du formulaire** dans les cas de réinscription, afin de limiter les ressaisies pour les licenciés ;
- l'ajout d'un champ « **commentaire** », permettant à l'utilisateur de transmettre une information complémentaire à destination du club lors de sa demande.

Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité de la dématérialisation progressive des démarches liées à la prise de licence, avec pour objectif de fluidifier le parcours des licenciés tout en facilitant le travail de validation des associations.

##### **b) Procédure de demande de licence pour les licences Compétition et Loisir**

Pour les 1<sup>ères</sup> demandes de licence, les reprises d'activité, les transferts promotionnels, les mutations, l'adhérent doit formaliser sa demande de licence sur l'imprimé de demande de licence n°26-2, ou utiliser l'outil en ligne de demande dématérialisée, et remplir l'ensemble des renseignements demandés (adresse et courriel obligatoire).

*Imprimé de demande de licence disponible sur SPID – Espace Monclub – Administratif – Téléchargements, ou sur le site FFTT (cf Annexe 2).*



Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter le gestionnaire qui contactera lui-même la fédération (voir Protection des données personnelles).

Pour les renouvellements, l'adhérent peut utiliser l'imprimé de demande de licence n°26-2, ou le bordereau pré-identifié (édition SPID n° 110) ou l'outil en ligne de demande dématérialisée.

Dans le cas de l'utilisation du bordereau édition 110, l'adhérent devra indiquer :

- Le type de document présenté pour la certification médicale :
  - **C** : certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition datant de moins d'un an au moment de l'établissement de la licence.
  - **Q** : attestation certifiant qu'il a répondu non à toutes les questions de son auto-questionnaire (majeur si certificat de moins de 3ans ou mineur).
  - **N** : n'est pas pratiquant. La licence portera la mention « sans pratique sportive ».
- Le type de licence :
  - **T** : Compétition.
  - **P** : Loisir.

### **c) Licence Dirigeant**

Pour la licence Dirigeant, l'adhérent doit utiliser le bordereau 26-2.

Elle concerne **exclusivement** les présidents, secrétaires et trésoriers des clubs, des comités, des ligues et du Conseil fédéral qu'ils soient compétiteurs ou non. Elle est attribuée lors de l'affiliation ou de la ré-affiliation de l'association pour les dirigeants de clubs, lors de la prise de licence pour les membres dirigeants des comités départementaux, des conseils de ligues et du Conseil fédéral.

La licence dirigeant permet la participation aux mêmes compétitions de tennis de table que celles autorisées aux titulaires de la licence compétition.

La FFTT propose un tarif préférentiel sur la part fédérale pour les présidents, trésoriers et secrétaires qui ne jouent pas en compétition. Ce tarif est de 12 € pour la quote-part fédérale (les dirigeants qui jouent en compétition s'acquittent du tarif compétition (24,15 € pour la quote-part fédérale). Cette remise tarifaire s'effectue en fin de saison lors du point financier au 30 juin.

Les changements de type de licence liés à cette licence dirigeant sont gérés par l'instance gestionnaire des licences selon les mêmes instructions administratives que la licence Compétition.

- Le type de licence :
  - **D : Dirigeant**

### **d) Procédure de demande de licence pour les licences Découverte**

Pour la licence Découverte, l'adhérent doit utiliser le bordereau 26-11.

Elle concerne les personnes qui souhaitent participer à un cycle de découverte ou d'initiation au tennis de table en intérieur et qui n'ont jamais été titulaire d'une licence compétition ou d'une licence loisir. Sa durée de validité est d'un mois.

Elle n'est pas renouvelable ni au titre d'une même saison ni lors d'une saison ultérieure.

Elle peut être transformée en licence compétition ou en licence loisir au titre d'une association à n'importe quel moment de la saison.

Pour la licence Découverte, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif est obligatoire. Lorsque le sportif est mineur, le questionnaire de santé sera réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention de la licence Découverte nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport.



- Le type de licence :
  - I : Découverte

#### **e) Procédures applicables aux licences Compétition, Loisir, Dirigeant et Découverte**

**Le licencié ou son représentant légal doit signer le formulaire ou le bordereau.**

L'adhérent fournit au club les pièces nécessaires concernant son statut médical (certificat médical pour la pratique sportive, attestation pour un auto-questionnaire), pour les étrangers, les pièces justifiant de sa présence légale sur le territoire français. Pour une licence Loisir ou Compétition, il est également possible d'utiliser l'outil en ligne de demande dématérialisée.

Le club récupère auprès de son adhérent les documents et pièces annexes et s'assure de l'exactitude des informations transmises (identité, orthographe, date, lieu et nom de naissance, adresse postale et électronique, etc...).

Le club procède ensuite à la prise de licence directement dans l'espace club.

Le club garde l'ensemble des documents fournis et en devient responsable.

Dans le cas des étrangers, l'ensemble des documents devra être transmis à l'organisme gestionnaire qui procédera à la prise de licence. Si l'adhérent possède un titre de séjour expirant avant la date de fin de la saison, l'organisme gestionnaire indiquera cette date dans la fiche du licencié (date de fin de validation), dans SPID.

#### **f) Droit à l'erreur :**

Toute modification de type de licence, notamment à la suite de la transformation d'une licence Loisir en licence Compétition ou Dirigeant peut faire l'objet d'un retour en arrière en cas d'erreur involontaire et de bonne foi dans un délai de 7 jours. Cette modification est du ressort de l'organisme gestionnaire de la licence dans le respect du délai imparti. Une fois ce délai échu, il ne sera plus possible de modifier la licence concernée avant la fin de saison.

### **5) CONTROLE DE LA LICENCIATION**

Le club peut éditer les attestations (toutes ou partie), directement dans SPID, espace MONCLUB.

Le joueur peut aussi éditer sa propre attestation de licence, via l'espace licencié.

Il est possible de consulter la validité de la licenciation d'un joueur ainsi que la situation du joueur vis-à-vis de la certification médicale le jour de la compétition :

- par présentation de l'attestation de licence imprimée au préalable par le joueur ou par l'association ;
- par présentation de l'attestation collective imprimée par le club ;
- via l'application de la FFTT pour smartphones (Android et IOS).

Les autres sources (y compris les sites et applications agréées par la FFTT, via l'API officielle), n'ont pas vocation à présenter une pièce officielle permettant la vérification de la licence.

### **6) LICENCE LIBERTE**

Pour la prise de licence liberté, il convient d'utiliser l'accès en ligne dédié : <https://www.fftt.com/liberte/views/>

La licence liberté est attachée à un comité départemental. Elle concerne les personnes qui pratiquent le tennis de table en extérieur ou le tennis de table virtuel et qui ne sont pas titulaires d'une licence compétition ou d'une licence loisir. Elle est obligatoire pour certaines compétitions organisées par la Fédération dans ce cadre. Sa durée de validité est liée au choix effectué lors de sa délivrance (**2 mois, 6 mois, 12 mois**).

La licence liberté peut être transformée en licence loisir au titre d'une association à n'importe quel moment de la saison.

La licence liberté peut être transformée en licence compétition au titre d'une association à n'importe quel moment de la saison si l'une des conditions suivantes est remplie :



- la personne n'était pas licenciée compétition la saison précédente ;
- la transformation correspond au renouvellement de la licence au titre de la même association ;
- la personne était titulaire d'une licence loisir la saison précédente dans une autre association.

Dans le troisième cas, la transformation nécessite un transfert promotionnel.

Pour une personne titulaire d'une licence liberté et qui possédait une licence compétition dans une autre association en France lors de la saison précédente ou une licence dans une fédération nationale étrangère lors de la saison en cours ou lors de la saison précédente, sa participation à une compétition réservée aux titulaires d'une licence compétition nécessite au préalable une mutation exceptionnelle.

**La licence liberté ne permet la participation qu'aux compétitions de tennis de table en extérieur et de tennis de table virtuel.**

- Le type de licence :
  - L : Liberté

## 7) ASSURANCE

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à [declaration@maif.fr](mailto:declaration@maif.fr), copie à [fftt@fftt.email](mailto:fftt@fftt.email). Le formulaire conseillé est téléchargeable via le lien suivant <https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/a1-avis-de-declaration-de-sinistre-07-2025-4414.pdf> ou peut être obtenu auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande.

Pour répondre au devoir d'information sur les garanties d'assurance souscrites par la FFTT pour les licenciés, l'ensemble des documents relatifs à l'assurance sont accessibles sur le site fédéral, <https://www.fftt.com/site/jouer/licences/assurance>.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec la MAIF couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

### **Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?**

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale.

**Pour rappel, le montant de cette garantie de base « dommage corporel » est inclus par défaut dans le prix de la licence fédérale** de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations telles le forfait journalier, des frais de transport en complément d'un remboursement pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

**Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.**

Le club a obligation de porter à la connaissance des licenciés la garantie de base du contrat d'assurance dont ils vont bénéficier en cas d'accident corporel, survenu lors de la pratique du tennis de table. Cette garantie étant limitée, il est conseillé de souscrire des garanties complémentaires. A partir du 1er juillet 2021, l'assureur fédéral souhaite attirer l'attention sur le besoin renforcé de communication autour de ces garanties complémentaires et met en place un nouveau bordereau intitulé « Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents ».



## Comité Départemental du Puy-de-Dôme de Tennis de Table

titulaires d'une licence FFTT », accessible en annexe 4 et sur l'espace assurance du site fédéral. Le bordereau de demande de licence (26-2-2) est également modifié en ce sens.

Il est enfin demandé à chaque club de bien vouloir afficher dans ses locaux le document intitulé « Garanties accordées par l'assurance FFTT / MAIF » présent en annexe 4 et sur l'espace assurance du site fédéral.

Les conditions d'assurance et les garanties complémentaires figurent sur le site fédéral dans la rubrique "Pratiquer – Se Licencier – Assurances".

**Le licencié doit obligatoirement apposer sa signature sur l'imprimé de demande de licence après avoir pris connaissance des informations concernant l'assurance.**

### 8) PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

#### Fichier informatique

En apposant sa signature sur l'imprimé de demande de licence, le licencié atteste avoir pris connaissance que les informations qu'il a fournies font l'objet d'un fichier déclaré à la CNIL.

Toute opposition de la part du licencié doit être adressée au service informatique de la FFTT ([delegue.rgpd@fftt.email](mailto:delegue.rgpd@fftt.email)) ;

Le licencié peut également modifier sa propre fiche en se rendant sur l'espace licencié (<http://www.fftt.com/espacelicencie>).

En vertu du droit à l'oubli, le licencié a le droit de demander à la FFTT l'effacement de ses données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel).

Ainsi, en cas de non renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.

Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter le gestionnaire qui contactera lui-même la fédération.

### 9) TARIFS LICENCES COMPETITION

	Vétérans / Seniors / Juniors	Cadets / Minimes	Benjamins / Poussins
<b>Part. Fédérale</b>	24.15 €	16.15 €	16.15 €
<b>Part. Ligue</b>	21.00 €	15.50 €	15.50 €
<b>Part CD 63</b>	16.35 €	11.65 €	6.45 €
<b>TOTAUX</b>	<b>61.50 €</b>	<b>43.30 €</b>	<b>38.10 €</b>

### 10) TARIFS LICENCES DIRIGEANT

Cette licence sera facturée d'abord en 'Compétition', puis fera l'objet d'une remise en fin d'année, pour chaque dirigeant qui n'aura pas eu réellement l'obligation d'une licence 'compétition' (que ce soit en tant que joueur, arbitre, ou cadre technique).

	Vétérans / Seniors / Juniors
<b>Part. Fédérale (-12,15 €)</b>	12,00 €
<b>Part. Ligue (-11 €)</b>	10,00 €
<b>Part CD 63 (-8,35 €)</b>	8,00 €



<b>TOTAUX</b>	<b>30,00 €</b>
---------------	----------------

### 11) TARIFS LICENCES LOISIR

	Vétérans / Seniors / Juniors	Cadets / Minimes Benjamins / Poussins
<b>Part Fédérale</b>	10.40 €	5.50 €
<b>Part Ligue</b>	3.40 €	1.50 €
<b>Part CD 63</b>	5.60 €	2.50 €
<b>TOTAUX</b>	<b>19.40 €</b>	<b>9.50 €</b>

### 12) FACTURATION SUPPLEMENTAIRE LIGUE

Une facturation supplémentaire de 2 € / licence sera appliquée par la ligue, pour contribution aux projets de développement et de performance de la ligue.

### 13) REGLES CONCERNANT LE CLASSEMENT

#### a) Procédure pour la prise en compte des résultats des comités et ligues :

Pour être utilisé pour l'établissement des situations mensuelles et des classements officiels, les résultats départementaux et régionaux doivent être saisis tous les mois selon l'échéancier suivant :

Période	Date limite de saisie
Période 1 : Juillet – Août – Septembre 26	1 <sup>er</sup> octobre 2026
Période 2 : Octobre 2026	1 <sup>er</sup> novembre 2026
Période 3 : Novembre 2026	1 <sup>er</sup> décembre 2026
<b>Période 4 : Classement officiel</b>	<b>Fin des Compétitions Phase 1 : à préciser ultérieurement</b>
<b>Période 5 : Janvier 2027</b>	<b>1<sup>er</sup> février 2027</b>
Période 6 : Février 2027	1 <sup>er</sup> mars 2027
Période 7 : Mars 2027	1 <sup>er</sup> avril 2027
Période 8 : Avril 2027	1 <sup>er</sup> mai 2027
Période 9 : Mai 2027	1 <sup>er</sup> juin 2027
Période 10 : Classement Officiel	30 juin 2027

#### b) Diffusion du nouveau classement officiel au mois de janvier de la saison en cours :

- 1) Avant l'élaboration du nouveau classement officiel, toutes les ligues et comités doivent impérativement avoir saisi tous les résultats.
- 2) Préparation de tous les fichiers à la FFTT.
- 3) Recalcul de septembre à décembre.

### 14) DEMARCHE D'EQUIVALENCE DE CLASSEMENT :

Les clubs souhaitant obtenir une équivalence de classement doivent utiliser le nouveau questionnaire accessible via le lien suivant, [https://www.fftt.com/classement\\_form/equivalence\\_form.php](https://www.fftt.com/classement_form/equivalence_form.php), également présent sur le site internet fédéral, onglet « Compétitions », rubrique « Infos générales ». Cette démarche et le retour obtenu ne constitue en aucun cas un accord pour la délivrance d'une licence. Le club doit procéder aux démarches complémentaires.



## C. CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

### 1) REGIONAL

	PN M	R1 M	R2 M	R3 M
Engagement	300 €	250 €	200 €	150 €

### 2) DEPARTEMENTAL

EQUIPES		CD 63
Masculin	D1	134 €
	D2	124 €
	D3	114 €
	D4	102 €
	D5	90 €
	D6	86 €
	½ saison D6	43 €
Vétérans		39 €
Jeunes		39 €
Coupe du Puy-de-Dôme		28 €

## D. CRITERIUM FEDERAL

### 1) DEPARTEMENTAL

Le règlement de cette épreuve figure dans les règlements fédéraux et ne demande aucun commentaire particulier.

Les inscriptions au critérium fédéral se font par les clubs via SPID, espace MONCLUB.

### 2) INSCRIPTION AU CRITERIUM FEDERAL

L'organisation de cette compétition étant particulièrement complexe, tout joueur ou joueuse pouvant prétendre aux échelons régional ou nationale 2 doit être inscrit le plus rapidement possible. Les dates limites d'inscription pour les échelons régional et nationale 2 sont fixées par les instances correspondantes. Tout joueur ou joueuse dont l'engagement ne sera pas confirmé avant ces dates ne pourra prétendre qu'à l'échelon départemental.

Quelques semaines avant le 1<sup>er</sup> tour, l'inscription par le club sera bloquée, pour extraire les listes d'inscrits afin de préparer le 1<sup>er</sup> tour au niveau départemental. Les inscriptions complémentaires des retardataires devront être envoyées au Comité Départemental, qui confirmera si c'est encore possible.

### 3) DROITS D'ENGAGEMENTS AU CRITERIUM FEDERAL

	Vétérans / Séniors	Juniors / Cadets / Minimes	Benjamins / Poussins
Part. Fédérale	17.00 €	8.00 €	8.00 €
Part. Ligue	8.00 €	5.50 €	5.50 €
Part CD 63	14.50 €	14.50 €	8.00 €



<b>TOTAUX</b>	<b>39.50 €</b>	<b>28.00 €</b>	<b>21.50 €</b>
---------------	----------------	----------------	----------------

## E. MUTATIONS

### 1) PROCEDURE

Il est rappelé que l'accord pour un cas de transfert ou de mutation quelle qu'en soit la forme (ordinaire ou exceptionnelle) ne vaut pas « licence ». Le club devra procéder également aux formalités de demande de licence telles que décrites ci-dessus, même si le joueur était déjà licencié au titre de la saison en cours.

Pour qu'une demande soit valable (mutation ou transfert), le joueur devra fournir le document administratif rempli et signé au club d'accueil qui le conserve.

Les mutations ainsi que les transferts sont dématérialisés. Les demandes sont faites en ligne par les clubs et validées en ligne par l'organisme concerné.

Le licencié remplit le formulaire papier de demande de mutation, puis le remet au président de l'association recevante qui doit le conserver (formulaire « Demande de mutation (26-3) » disponible dans la rubrique « Téléchargement » de l'espace « MONCLUB / Administratif »

Le président de l'association recevante saisit la demande dématérialisée dans SPID à partir du numéro de licence du joueur concerné. La date retenue pour la demande sera celle de la saisie qui déterminera aussi le type de mutation.

A l'issue de la validation de la demande par l'organisme gestionnaire, une notification par mail est envoyée à toutes les parties.

Les mutations pour les joueurs numérotés sont à payer directement auprès de la Fédération.

Les mutations pour les joueurs non numérotés sont à régler par les clubs sur réception d'une facture correspondante.

*Imprimé de demande de mutation disponible sur SPID – Espace Monclub – Administratif – Téléchargements, ou sur le site FFTT (cf Annexe 2).*

*Notice explicative mutation – transfert disponible sur SPID – Espace Monclub – Administratif – Téléchargements (cf Annexe 3).*

### 2) TARIFS

	<b>PART FFTT</b>	<b>PART LIGUE</b>	<b>PART CD</b>	<b>TOTAL</b>
<b>N°1 à 300 Masculins / N°1 à 100 Féminines</b>	Variable			Variable
<b>N°301 à 1000 Masculins / N°101 à 300 Féminines</b>	550 €			550 €
<b>Classés 15 et + (sauf numéroté(e)s)</b>		200 €	50 €	250 €
<b>Classés 10 à 14</b>		100 €	30 €	130 €
<b>Classés 6 à 9</b>		50 €	10 €	60 €
<b>Classés 5</b>		0 €	10 €	10 €



## F. INDEMNITES D'ORGANISATION (A VERSER AUX CLUBS ORGANISATEURS)

➤ 1 à 8 tables – ½ journée	40.00 €
➤ 1 à 8 tables – journée complète	60.00 €
➤ 9 à 16 tables – ½ journée	60.00 €
➤ 9 à 16 tables – journée complète	100.00 €
➤ 16 à 32 tables – ½ journée	70.00 €
➤ 16 à 32 tables – journée complète	120.00 €
➤ plus de 32 tables – ½ journée	90.00 €
➤ plus de 32 tables – journée complète	150.00 €

## G. INDEMNITES BENEVOLES

➤ Déplacement	0.35 €	par km
➤ Juge arbitrage JA 2 (1/2 journée)	30.00 €	
➤ Juge arbitrage JA 2 (1 journée)	42.00 €	
➤ Juge arbitrage JA 3 (1/2 journée)	40.00 €	
➤ Juge arbitrage JA 3 (1 journée)	52.00 €	
➤ Repas (si non offert par le club)	12.00 €	



## H. ANNEXES

### 1) CATEGORIES D'AGE SAISON 2026/2027

<b>Catégories</b>	<b>Dates de naissance</b>	
VÉTÉRANS	Nés en 1936 et avant	Vétéran 90
	Nés de 1937 à 1941	Vétéran 85
	Nés de 1942 à 1946	Vétéran 80
	Nés de 1947 à 1951	Vétéran 75
	Nés de 1952 à 1956	Vétéran 70
	Nés de 1957 à 1961	Vétéran 65
	Nés de 1962 à 1966	Vétéran 60
	Nés de 1967 à 1971	Vétéran 55
	Nés de 1972 à 1976	Vétéran 50
	Nés de 1977 à 1981	Vétéran 45
	Nés de 1982 à 1986	Vétéran 40
SENIORS	Nés de 1987 à 2007	Senior
JUNIORS	Nés en 2008	Junior 4 (« - de 19 ans »)
	Nés en 2009	Junior 3 (« - de 18 ans »)
	Nés en 2010	Junior 2 (« - de 17 ans »)
	Nés en 2011	Junior 1 (« - de 16 ans »)
CADETS	Nés en 2012	Cadet 2 (« - de 15 ans »)
	Nés en 2013	Cadet 1 (« - de 14 ans »)
MINIMES	Nés en 2014	Minime 2 (« - de 13 ans »)
	Nés en 2015	Minime 1 (« - de 12 ans »)
BENJAMINS	Nés en 2016	Benjamin 2 (« - de 11 ans »)
	Nés en 2017	Benjamin 1 (« - de 10 ans »)
POUSSINS	Nés en 2018 et après	Poussin (« - de 9 ans »)



## 2) DOCUMENTS A TELECHARGER

<https://www.fftt.com/doc/administratif/telechargement.html>

Réf.	DESIGNATION	RUBRIQUE / LIEN
26-1	Demande d'affiliation	<a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-1-affiliation.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-1-affiliation.pdf</a>
26-2	Demande de licence (compétition et loisir)	<a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-2-licence.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-2-licence.pdf</a>
26-11	Demande de licence (découverte)	<a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-11-licence-decouverte.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-11-licence-decouverte.pdf</a>
26-3	Demande de mutation	<a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-3-mutation.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-3-mutation.pdf</a>
26-4	Demande de transfert promotionnel	<a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-4-transfert-Promo.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-4-transfert-Promo.pdf</a>
26-9	Certificat médical pour la pratique du tennis de table	<a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-9-certificat.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-9-certificat.pdf</a>
26-10-1	Attestation réponse autoquestionnaire pour majeur	<a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-10-1-autoquestionnaire-medical-majeur.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-10-1-autoquestionnaire-medical-majeur.pdf</a>
26-10-2	Attestation réponse autoquestionnaire pour mineur	<a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-10-2-autoquestionnaire-medical-mineur.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-10-2-autoquestionnaire-medical-mineur.pdf</a>
26-10-3	Attestation réponse autoquestionnaire licence découverte	<a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-10-3-licence-decouverte.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-10-3-licence-decouverte.pdf</a> (uniquement pour les majeurs)
26-5	Récapitulatif administratif et financier	<a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-5-raf.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-5-raf.pdf</a>
	Assurances	<p>Avis de déclaration de sinistre : <a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/a1-avis-de-declaration-de-sinistre-07-2025-4414.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/a1-avis-de-declaration-de-sinistre-07-2025-4414.pdf</a></p> <p>Résumé des garanties : <a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT_ASS-ACC-CORPO_06-2025.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT_ASS-ACC-CORPO_06-2025.pdf</a></p> <p>Notice individuelle dommages corporels : <a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/Notice_individuelle_FFTT_06-2025.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/Notice individuelle_FFTT_06-2025.pdf</a></p> <p>Garanties accordées par l'assurance FFTT MAIF : <a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT-IA_A3_06-2025.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT-IA_A3_06-2025.pdf</a> (Affichage obligatoire dans les locaux du club)</p> <p>Bulletin d'adhésion aux options complémentaires individuelle accident : <a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/Bulletin_d'Adhésion_aux_Options_IA_Complémentaires_(v2).pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/Bulletin d'Adhésion aux Options IA Complémentaires (v2).pdf</a></p>

Tous les documents liés aux assurances sont consultables sur le site fédéral dans la rubrique « Jouer », sous menu « Licences », onglet « Assurance ».



### 3) NOTICES D'UTILISATION

Désignation	Lien
<a href="#">SPID - Espace "Mon Club" - Création de Licences</a>	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Creation_Licence.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Creation_Licence.pdf</a>
<a href="#">SPID - Espace "Mon Club" - Renouvellement de Licences</a>	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Renouvellement_Licence.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Renouvellement_Licence.pdf</a>
<a href="#">SPID - Espace "Mon Club" - Réaffiliation de Club</a>	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Reaffiliation_Club.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Reaffiliation_Club.pdf</a>
<a href="#">SPID - Espace "Mon Club" - Création de Permissions</a>	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Creation_Permission.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Creation_Permission.pdf</a>
<a href="#">SPID - Espace "Mon Club" - Demande de Mutation</a>	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demande_De_Mutation.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demande_De_Mutation.pdf</a>
<a href="#">SPID - Espace "Mon Club" - Demande d'Homologation de Tournois</a>	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demande_Homologation_Tournois.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demande_Homologation_Tournois.pdf</a>
<a href="#">SPID - Espace "Mon Club" - Demande de modification de rencontre</a>	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demander_Une_Modification_De_Rencontre.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demander_Une_Modification_De_Rencontre.pdf</a>
<a href="#">SPID - Espace "Mon Club" - Saisie de résultats par Equipe</a>	<a href="https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Saisir_Resultat_Par_Equipe.pdf">https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Saisir_Resultat_Par_Equipe.pdf</a>

### Lien vers le Wiki

[http://www.fft.com/wiki\\_spid2/](http://www.fft.com/wiki_spid2/)